



Conseil d'établissement de l'école Saint-Mathieu  
Procès-verbal adopté de la séance régulière du 5 novembre 2019

---

**PRÉSENCES:**

Monsieur Sébastien Pomerleau, parent  
Madame Marie-Chantale Lord, parent  
Monsieur Jean Tittley, parent  
Monsieur Noureddine Bsiker, parent  
Madame Isabelle Henry, parent substitut  
Madame Sonia Grégoire, directrice

Madame Annie-Claude Lefebvre, représentante du personnel professionnel  
Madame Lynda Cahill, représentante du personnel enseignant  
Madame Nancy Martel, représentante du personnel enseignant  
Madame Doris Hardy, représentante du personnel de soutien  
Madame Nathalie Dumont, représentante du service de garde

**ABSENCES:**

Madame Réjeanne Beaulieu, commissaire  
Madame Catherine Genest, parent

**AUTRE PRÉSENCE:**

Madame Claudine Fortin Charron, rédactrice du procès-verbal  
Quatre personnes du public

**Ordre du jour**

**1. OUVERTURE**

- 1.1. Mot de bienvenue
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Interventions du public
- 1.4. Adoption et suivis du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2019

**2. DÉCISIONS**

- 2.1. Horaire du 20 décembre 2019
- 2.2. Sorties éducatives
- 2.3. Bilan du plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation
- 2.4. Budget initial de l'école
- 2.5. Planification annuelle de l'éducation à la sexualité
- 2.6. Lancement de la consultation sur les politiques, drogues, médicaments et alcool
- 2.7. Déplacement de la journée pédagogique flottante

**3. INFORMATIONS**

- 3.1. Lancement de la consultation de la commission scolaire (présentation des documents joints)
  - 3.1.1. Plan triennal de répartition des immeubles 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 et prévisions de clientèle.
  - 3.1.2. Liste des écoles et des centres en opération et leur aire de desserte pour 2020-2021.
  - 3.1.3. Critères d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire pour 2020-2021
  - 3.1.4. Cadre d'organisation des services éducatifs 2020-2021.

**4. DISCUSSIONS**

- 4.1. Discussion en lien avec l'anglais intensif à l'école

**5. INFORMATIONS (SUITE)**

- 5.1. Rapport du président du conseil d'établissement et correspondance reçue
- 5.2. Rapport de la direction
- 5.3. Rapport du représentant au comité des parents
- 5.4. Rapport du trésorier
- 5.5. Rapport des commissaires

**6. AUTRES SUJETS**

- 6.1 Huis-clos

**7. FERMETURE**

- 7.1. Levée de la réunion

## PROCÈS-VERBAL

### 1. OUVERTURE

#### 1.1 Mot de bienvenue

Monsieur Pomerleau ouvre la séance à 19h03 et souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'établissement et au public.

#### 1.2 Adoption de l'ordre du jour

Madame Sonia Grégoire fait la lecture de l'ordre du jour. Quelques ajouts sont faits.

C.E 2019-2020-16	La proposition d'ordre du jour modifiée est acceptée à l'unanimité.
------------------	---------------------------------------------------------------------

#### 1.3 Interventions du public

Des membres du public sont présents, mais aucun ne souhaite intervenir.

#### 1.4 Adoption et suivis du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2019

Puisqu'il n'a pas été fourni dans un délai suffisant pour en permettre la consultation, l'adoption du procès-verbal du 25 septembre est reportée à la prochaine séance.

### 2. DÉCISIONS

#### 2.1 Horaire du 20 décembre 2019

La commission scolaire offre la possibilité aux écoles de terminer une heure plus tôt lors de la dernière journée avant le congé des Fêtes. Madame Sonia Grégoire propose de bénéficier de cette possibilité encore cette année. Il est à noter que les enfants ne resteront pas dîner à l'école avec les enseignants.

C.E 2019-2020-17	Il est proposé et résolu à l'unanimité que la dernière journée de classe avant les fêtes se termine une heure plus tôt.
------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## 2.2 Sorties éducatives

Madame Grégoire présente le document des sorties des groupes de 1ère année du 1er cycle. Madame Cahill présente les sorties à venir avec les groupes du 1er cycle. Les sorties respectent le budget proposé.

C.E 2019-2020-18	Le plan des sorties éducatives présenté est approuvé à l'unanimité.
------------------	---------------------------------------------------------------------

## 2.3 Bilan du plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation

Madame Grégoire valide la compréhension du document explicatif du plan. Elle présente également le bilan 2018-2019 et le projet éducatif de l'année 2019-2020. Elle exprime les réflexions qui ont eues lieu quant au gabarit du code de vie, l'explicitation des règles de vie de l'école aux élèves, la formation en cours des médiateurs et le plan de surveillance stratégiques. Des activités ont été prévues pour faire participer les élèves à l'amélioration du milieu de vie. La démarche de résolution de conflit est promue auprès des élèves. Un membre s'informe des résultats des sondages afin d'avoir accès à un comparatif avec d'autres écoles.

## 2.4 Budget initial de l'école

Madame Grégoire présente le budget initial de l'école, qui est une projection du budget en fonction des revenus prévus de l'année et du nombre d'élèves inscrits en août. Il ne tient pas compte des surplus de l'année précédente. Madame Grégoire présente le budget de 2019-2020 en comparaison avec celui de 2018-2019. Elle décrit les différentes sections. 72\$ a été versé par élève pour l'année, comparativement à 58\$ l'an dernier. Ce montant sera révisé en fonction des élèves présents le 30 septembre. Le budget prévu est équilibré. Les différentes sommes reçues pour le fonctionnement de l'école sont réinvesties dans les salaires (temps supplémentaires), le matériel, les frais de déplacement, les fournitures et le matériel.

Dans la section du service à l'élève, les sections vides le sont car l'école St-Mathieu n'est pas concernée. Ces montants incluent aussi les sorties scolaires et l'aide aux parents (qui s'est vu octroyer un montant de 530\$ de plus que l'an dernier). Certains services ont été centralisés, ce qui modifie la part de budget allouée à l'école. L'enveloppe budgétaire destinée à l'aide aux élèves est distribuée à la discrétion de l'école. La section des dépenses et allocations complémentaires concerne l'aide aux élèves en difficulté. On prévoit qu'en cas de déménagement des classes spécialisées, le budget accordé pour l'aide aux élèves sera revu à la baisse.

Une section est attribuée à l'achat de livres de bibliothèque, la formation des enseignants et le mobilier. La compression de 2500\$ demandée par le ministère a été appliquée à cette section. Il y a des allocations spécifiques pour le matériel informatique.

Le budget de perfectionnement est divisé en 3 catégories : individuel, formation pour l'école, participation aux congrès et colloques. La reprographie occupe une part importante du budget. Le système de reprographie est centralisé avec la commission scolaire pour limiter les coûts.

Le budget du programme À l'école on bouge n'a pas été alloué à l'école Saint-Mathieu cette année.

M. Pomerleau souligne que le Conseil peut, s'il le souhaite, apporter des modifications au budget au besoin. La compression demandée par le Ministère est variable à chaque année et Madame Grégoire spécifie que la seule décision possible est de choisir dans quelle partie du budget il faudra couper.

<b>C.E 2019-2020-19</b>	<b>Le budget 2019-2020 de l'école est adopté à l'unanimité tel que présenté.</b>
-------------------------	----------------------------------------------------------------------------------

## **2.5 Planification annuelle de l'éducation à la sexualité**

La présentation de la planification avait été reportée lors de la dernière rencontre. Des thèmes ont été choisis pour chaque année-cycle et chaque thème a une spécification quant à qui devrait l'enseigner. Les enseignants devaient prévoir le moment de l'année ou le cours serait donné ainsi que la répartition du temps. Ces informations se retrouveront sur le site de l'école et dans l'info-parent.

Le tableau synthèse a été reçu l'an dernier, et cette année des dépliants seront fournis pour expliquer plus en détail la planification. Dans les classes d'adaptation scolaire, il peut arriver que le groupe voient les thèmes liés à deux années différentes puisqu'il y a des élèves classés dans plus d'un niveau scolaire à la fois. Les élèves seront partagés entre les divers thèmes en fonction de leur niveau scolaire et de maturité. Les élèves d'adaptation scolaire verront les mêmes thèmes que les élèves du régulier, avec de la flexibilité au niveau du moment de l'année ou ils seront enseignés.

Les thèmes sont proposés par le ministère et les enseignants sont appuyés par des capsules conçues par le Ministère et la commission scolaire. Le contenu est adapté à l'âge des élèves pour éveiller aux thèmes liés à la sexualité. Les enseignants sont toujours dans une phase d'acclimatation à ce système. Le Ministère permet que le contenu soit intégré graduellement. Madame Cahill souligne le soutien dont les enseignants disposent de la part de la conseillère pédagogique face à l'enseignement de ces contenus.

Aucun parent de l'école a demandé de soustraire son enfant à l'enseignement d'un des thèmes.

C.E 2019-2020-20	<b>La planification de l'éducation à la sexualité est adoptée à l'unanimité.</b>
------------------	----------------------------------------------------------------------------------

## **2.6 Lancement de la consultation sur la politique relative aux drogues, aux médicaments et à l'alcool**

M. Pomerleau présente la politique sur les drogues, les médicaments et l'alcool. La commission scolaire a décidé d'élaborer une politique à ce sujet suite à la légalisation du cannabis. La politique touche surtout les employés, mais aussi les autres adultes en lien avec les élèves dans l'école.

C.E 2019-2020-21	<b>Le conseil d'établissement est en accord avec le projet de politique relative aux drogues, aux médicaments et à l'alcool.</b>
------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## **2.7 Journée pédagogique**

La journée pédagogique qui était prévue le 12 juin sera reportée au 15 juin puisqu'il y a un examen ministériel le 12 juin.

La journée pédagogique du 27 mars sera annulée en raison de la fermeture de l'école le 2 décembre à cause des élections partielles dans Jean-Talon. Le service de garde sera ouvert et l'information se retrouvera sur le site web de l'école.

C.E 2019-2020-22	<b>Le déplacement de la journée pédagogique du 12 juin vers le 15 juin est approuvé à l'unanimité.</b>
------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------

## **3. INFORMATION**

### **3.1. Lancement de la consultation de la commission scolaire (présentation des documents joints)**

Concerne l'organisation des services pour la prochaine année scolaire. Les documents ne sont que présentés. La position du conseil d'établissement sera décidée à la rencontre du 10 décembre 2019.

### **3.1.1 Plan triennal de répartition des immeubles 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 et prévisions de clientèle**

Le premier document recense tous les immeubles de la commission scolaire et leur utilisation. On dispose de certaines informations additionnelles sur l'école, notamment la quantité de locaux excédentaires et la prévision d'effectif scolaire. Pour Saint-Mathieu, la prévision d'effectif scolaire ne tient pas compte de celui des classes d'adaptation scolaire, sans égard à leur relocalisation. Le document a été mis à jour afin notamment d'indiquer la présence de maternelles 4 ans. Les prévisions d'effectif scolaire de la commission scolaire et du Ministère sont différentes, mais jusqu'à maintenant celles de la commission scolaire sont assez proches de la réalité. Il est discuté de l'implantation des maternelles 4 ans. Madame Grégoire ajoute que c'est la commission scolaire qui choisit quelles écoles sont visées pour accueillir les maternelles 4 ans.

### **3.1.2 Liste des écoles et des centres en opération et leur aire de desserte pour 2020-2021**

Ce document décrit la zone géographique desservie par l'école en fonction des adresses des élèves inscrits et de différentes caractéristiques démographiques (développement du secteur, vieillissement de la population, etc.). Il n'y a pas de modification prévue concernant l'aire de desserte de l'école Saint-Mathieu pour l'instant. La relocalisation possible des classes d'adaptation scolaires n'a pas d'effet sur l'aire de desserte de l'école.

### **3.1.3 Critères d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire pour 2020-2021**

Ce document présente les critères d'inscription des élèves tels que la date d'inscription, la proximité de l'école, la capacité de l'école et ce qui encadre la possibilité pour un élève d'aller dans une école hors de sa zone de desserte. L'unique changement dans le document cette année est le point 7, concernant les maternelles 4 ans.

### **3.1.4 Cadre d'organisation des services éducatifs 2020-2021**

Plusieurs modifications ont été faites dans le document (reformulation, ajouts, retraits, réorganisation du document). C'est à la page 15 qu'on vient spécifier les endroits où seront possiblement relocalisés les élèves en adaptation scolaire. Dans ce scénario, les élèves des groupes d'adaptation scolaire de l'école Saint-Mathieu seront redirigés vers les écoles Notre-Dame-de-Foy et l'Étincelle-Trois saisons. Les services professionnels fournis actuellement seront maintenus auprès des élèves des classes d'adaptation, mais en quantité moindre pour les élèves réguliers de l'école Saint-Mathieu.

Les membres discutent des conséquences de la relocalisation des classes d'adaptation. Le C.E. devra se positionner sur le sujet à la séance de décembre. Il est mentionné

qu'une concentration d'élèves en adaptation scolaire au sein d'une même école permet de former des groupes plus homogènes au niveau de l'apprentissage. Également, avec deux milieux d'adaptation scolaire au lieu de trois, les services professionnels seraient plus faciles à répartir et les élèves en bénéficieraient probablement davantage. Différentes options alternatives sont questionnées et discutées, par exemple une modification de l'aire de desserte, ou un transfert progressif des classes sur plusieurs années, en cessant d'admettre de nouveaux élèves en adaptation scolaire à St-Mathieu. Cette dernière possibilité, à cause de la composition des groupes qui comportent des finissants dans plusieurs classes, semble difficile à envisager et pourrait être tout aussi déstabilisante que le déménagement.

Les parents concernés ont été contactés pour une rencontre mardi le 12 novembre; leurs questionnements et inquiétudes seront rapportés au prochain C.E. C'est la commission scolaire qui prendra la décision finale en janvier.

## **4. DISCUSSIONS**

### **4.1 Discussions en lien avec l'anglais intensif à l'école**

À la dernière rencontre, des informations concernant l'anglais intensif ont été demandées. Des données sur d'autres écoles et différents modèles d'implantation ont été recueillies par Madame Grégoire et elle poursuit ses recherches. Le modèle 5 mois-5 mois est le plus souvent choisi, mais il existe d'autres modèles. On se questionne sur l'impact de l'anglais intensif sur les élèves d'écoles en milieu fortement multiculturel, mais il n'y a apparemment pas d'impacts négatifs connus. On suggère qu'il pourrait être plus difficile de communiquer avec les parents. Des écoles ont déjà tenté de faire à la fois des classes avec anglais intensif et des classes régulières de 6e année, mais ce modèle s'est montré très difficile à gérer et sujet à de complexes situations d'iniquité. Pour ce qui est des classes d'adaptation scolaire, si elles restent à St-Mathieu, elles ne seraient pas concernées par l'anglais intensif. De la même façon, l'implantation de l'anglais intensif ne modifierait pas les services en francisation et en orthophonie.

Il est ensuite longuement discuté des options possibles quant à un processus de consultation et d'information des différents acteurs concernés, et potentiellement d'implantation d'un programme d'anglais intensif. Madame Grégoire croit qu'il est possible de terminer la démarche d'information et de consultation à la fin du mois de mars. D'autres scénarios sont suggérés et débattus par les membres. Des membres soulignent l'importance de préparer les élèves et les parents à cette transition et de bien planifier l'enseignement. Certains se disent préoccupés également par la possibilité qu'en accélérant le processus d'information et de consultation, on risque de limiter l'accès à l'information aux parents. Lors de leur consultation en assemblée, les membres du personnel se sont montrés soucieux de l'accompagnement des élèves et des parents, de la préparation des élèves et de leur réussite. Enfin, Madame Grégoire

mentionne que même si la décision était prise de ne pas implanter l'anglais intensif, elle souhaite engager la démarche de mise à niveau des savoirs essentiels.

Il est suggéré qu'un plan précis d'information et de consultation des parents soit adopté lors d'une séance spéciale du C.E. qui sera ajoutée au calendrier déjà prévu.

## 5. INFORMATIONS (SUITE)

### 5.1. Rapport du président du conseil d'établissement et correspondance reçue

Point reporté à la prochaine rencontre.

### 5.2. Rapport de la direction

Point reporté à la prochaine rencontre.

### 5.3. Rapport du représentant au comité des parents

Point reporté à la prochaine rencontre.

### 5.4. Rapport du trésorier

Point reporté à la prochaine rencontre.

### 5.5. Rapport des commissaires

Point reporté à la prochaine rencontre.

## 6. AUTRES SUJETS


### 6.1 Huis-clos

C.E 2019-2020-23	Il est proposé et résolu à l'unanimité que le conseil d'établissement siège à huis-clos.
------------------	------------------------------------------------------------------------------------------

## 7. FERMETURE

### 7.1. Levée de la réunion

La séance est levée à 22h15.

  
Sébastien Pomerleau  
Président du CE

  
Sonia Grégoire  
Directrice